



Peut on avoir l'aide juridictionnelle pour un dossier en belgique

Par **foulonv**, le **05/04/2008** à **01:22**

bonjour rnune personne résidant en belgique a porter plainte contre une amie a moi en belgique. Mon amie a était auditionné en belgique pendant 4h et nous sommes a l'heure actuelle en attente. Mon amie est française et résidente française aussi. Est-il possible d'obtenir l'aide juridictionnelle pour cette affaire? et sommes nous obliger de trouver un avocat en belgique ou alors est ce qu'un avocat français peut traité un dossier en belgique? Merci de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **06/04/2008** à **17:47**

Bonjour.rnrnIl vous faut un avocat belge etil vous faut donc vous intéresser à l'aide juridictionnelle belge parce qu'ici, nous ne sommes compétents qu'en Droit français.

Par **foulonv**, le **06/04/2008** à **22:04**

merci de votre réponse aussi rapide vous serez t'il possible de me renseigner sur la démarche a faire ou alors ou je peux me renseigner pour la demande d'aide juridictionnelle belge merci encore de votre aide